



## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

Consultation établie en application de l'ordonnance  
n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du  
décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux  
marchés publics

### Université Paul-Valéry Montpellier 3 Service Achats Publics

Bât. Administration « LES GUILHEM »  
Route de MENDE  
34199 Montpellier cedex 5

Tél. : 04 67 14 55 09 - Courriel : [service.achats@univ-montp3.fr](mailto:service.achats@univ-montp3.fr)

### Service demandeur: Direction des Moyens Généraux

Route de MENDE  
34199 Montpellier cedex 5  
Tél : 04 67 14 23 61 et 23 57

## Règlement de consultation

N°2019 190123 0000 (MAPA)

Objet du marché :

## Maintenance des moyens de secours de l'Université Paul - Valéry Montpellier 3

**Date et heure limites de réception des offres : le 25 avril 2019 à 12h00**

Réception des offres et retrait des dossiers uniquement sous forme dématérialisée sur le site  
suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Seuls les documents retirés directement sur cette plateforme font foi.

## **Section I – Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

### ***Université Paul-Valéry Montpellier 3***

***Correspondant*** : Service des Achats Publics, Bât. Administration " LES GUILHEM ", Route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5, tél. : 04-67-14-55-09, courriel : 25/04/2019

Adresse(s) Internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.univ-montp3.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> pour téléchargement du DCE, questions des sociétés à l'université, etc.

## **Section II - Objet du marché**

### **1. Objet du marché :**

Le présent chapitre a pour objet de définir les prestations de service relatives à la fourniture, les maintenances préventives et curatives des moyens d'extinction (extincteurs, extincteurs sur roues, Robinets d'Incendie Armés (RIA), colonnes sèches et poteaux d'incendie) de l'Université Paul Valéry - Montpellier.

Sont concernés par ce marché tous les bâtiments sur tous les sites de l'université :

- le campus universitaire route de Mende, 245, avenue du Val de Montferrand
- le site de la rue Saint-Louis, 11 rue Saint-Louis,
- le site « Saint Charles », 71 rue du professeur Henri Serre,
- ainsi que le centre DUGUESCLIN à Béziers, 3 allées Doyen-Nerson,

Ce sont des Etablissements pour la plupart Recevant du Public (ERP) de type R, W, S, L ou Y de la 1ère à la 5ème catégorie, également soumis au code du travail (4ème partie) et des Etablissement Recevant des travailleurs (ERT).

### **2. Nomenclature**

Code CPV Principal : 50700000-2 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments.

Codes CPV complémentaires:

- 1 - 50710000-5 Services de réparation et d'entretien d'installations électriques et mécaniques de bâtiment.
- 2 - 50711000-2 Services de réparation et d'entretien d'installations électriques de bâtiment.
- 3 - 51700000-9 Services d'installation de matériel de protection contre l'incendie.

### **3. Forme du marché - procédure**

Le présent marché est un accord-cadre est régi par les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

L'accord-cadre est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande régis par les articles 78 et 80 du décret, attribué à un opérateur unique. Le montant maximum de cet accord-cadre sur sa durée globale sera inférieur aux seuils de procédure formalisée.

Montant annuel minimum : pas de minimum

Montant annuel maximum : 30 000€ HT

### **4. Négociation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats se classant aux trois premières places au terme de l'analyse des offres

## **Section III – Lieu d'exécution ou de livraison**

### **Lieu d'exécution et lieu de livraison :**

Les fournitures et services se situent à l'adresse suivante : FRJ13 : Montpellier, Béziers (Hérault-dépt34)

Les interventions pourront être prévues dans n'importe quel site et bâtiment de l'université Paul – Valéry.

## **Section IV – Caractéristiques principales**

### **1. Nature et étendue**

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### **2. Variantes et prestations supplémentaires :**

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées

Des prestations supplémentaires ne sont pas prévues

## **Section V – Division en lots**

Prestations divisées en lots :  non  oui

Justification : L'objet du marché et l'imbrication des différentes interventions ne permet pas un allotissement pertinent

## **Section VI – Durée du marché ou délai d'exécution**

### **1. Durée du marché ou délai d'exécution**

La durée du marché est de 12 mois à compter du 05 juin 2019 ou de la date de notification du marché si elle est postérieure. Il sera reconductible deux (2) fois, « la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer ». Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le marché, elle en informera le titulaire au moins trois mois avant l'échéance du marché sous forme de lettre recommandée avec avis de réception postale.

### **2. Date prévisionnelle de début des prestations services**

05 juin 2019

## **Section VII – Conditions relatives au marché**

### **1.2.1. Cautionnement et garanties exigés :**

Ne concerne pas cette consultation

### **1. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Financement sur budget de l'université. Paiement par virement. Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

### **2. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : (le cas échéant)**

**Groupement solidaire ou conjoint** (Article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). En cas de groupement conjoint le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Justification : le groupement solidaire est la forme qui garantit le mieux les intérêts de l'acheteur public en cas de défaillance de l'une des entreprises groupées

**3. Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :**

Non  oui

**4. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :**

Aucune

**Section VIII – Conditions de participation - Examen des candidatures et des offres**

**1. Présentation des candidatures**

Renseignements concernant la situation propre du candidat et les pièces permettant une évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 48 à 56 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**2. Critères de sélection des candidatures :**

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités professionnelles (références pour des marchés de nature similaire) et financières (chiffres d'affaires) du candidat (article 51 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics)

En application de l'Article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur **PEUT** décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats **qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.**

Conformément à l'article 55-II du décret du 25 mars 2016, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après le classement des offres, le candidat dont l'offre a été classée deuxième, est sollicité pour produire les documents de candidature exigés par le règlement de la consultation. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.\_

**3. Offres**

Critères d'attribution du marché :

Conformément aux dispositions de l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur recherche l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères présentés ci-après par ordre décroissant d'importance, et selon la pondération indiquée :

Le pouvoir adjudicateur recherche l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères présentés ci-après par ordre décroissant d'importance, et selon la pondération indiquée :

**Critère 1 : Prix** **Pondération 60%**

**Critère 2 : Valeur technique** **Pondération 35%**

**Critère 3 : Ecologique et sociétal** **Pondération 5%**

**L'examen du prix des prestations de l'offre se fera :**

- en appréciant les prix de la maintenance forfaitaire du DPGF (80% de la note) et du BPU via le DQE (20% de la note). Des précisions peuvent être demandées au candidat lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

Attention : les prix indiqués sont réputés comprendre tous les frais afférents à la pose, au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu d'exécution ou de livraison et à la facturation et ceci quel que soit la quantité livrée.

#### **L'examen de la valeur technique de l'offre se fera :**

- en appréciant le mémoire technique
- Afin de pouvoir évaluer la capacité technique du candidat, le soumissionnaire devra préciser obligatoirement dans son mémoire technique :

1. La description détaillée de l'organisation proposée pour le marché
2. Le nom, les qualifications et les certifications des intervenants
3. La description des fournitures prévues au bordereau des prix (une fiche technique par type de matériel proposé devra être fournie).
4. Le certificat annuel d'étalonnage des appareils de mesure

#### **L'examen du critère écologique et sociétal se fera :**

- en appréciant les actions menées par la société dans les domaines environnementaux et sociaux qui seront décrites dans son mémoire technique

Le marché est attribué au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères prévus au règlement de consultation.

#### **Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables :**

En application de l'article 59 II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens l'article 59.I du décret n° 2016-360 susmentionné sont éliminées. Toutefois, l'acheteur **PEUT** autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et la régularisation ne doit pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ou qui, le cas échéant, après le délai de 5 jours précisé ci-dessus, produisent des dossiers de candidature qui ne comportent pas les pièces mentionnées au présent règlement de consultation seront écartés.

Par ailleurs, en cas d'offre non signée au moment de son dépôt, seul l'attributaire sera invité à transmettre les documents relatifs à l'offre, dûment signés, dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la décision d'attribution transmise par le pouvoir adjudicateur.

### **Section IX – Délai d'urgence – Justification**

Ne concerne pas cette consultation

### **Section X – Conditions de délai**

1. **Date limite de réception des offres : le 25 avril 2019 à 12h00**
2. **Délai minimum de validité des offres** : 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de réception des offres

### **Section XI – Autres renseignements**

1. **Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 2019 190123 0000**
2. **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :**

Date limite d'obtention : **le 25 avril 2019 à 12h00**

Les documents doivent être téléchargés directement sur le portail <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. Afin de vous aider à utiliser les services de la plate- forme " PLACE ", n'hésitez pas à contacter son service Support Clients : 01 76 64 74 07. Il est conseillé aux candidats de télécharger en s'identifiant afin d'être informés des modifications possibles du DCE et des échanges entre les candidats et l'Université Paul-Valéry. Aucun envoi par mail ou papier ne sera réalisé.

Conditions et mode de paiement : le DCE des Entreprises est remis gratuitement et uniquement sur la plateforme des Achats de l'Etat.

**3. Remise d'échantillons :**

non       oui

**4. Visite obligatoire :**

non       oui

Visite facultative possible en prenant rendez-vous au contact suivant: [vincent.monboisse@univ-montp3.fr](mailto:vincent.monboisse@univ-montp3.fr)

**5. Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :**

non       oui

**6. Contenu du dossier de la consultation**

1. L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
2. Le règlement de la consultation (RC)
3. L'Acte d'Engagement n° 2019 190123 0000  
Les annexes financières :
4. La Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)
5. Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU)
6. Le Descriptif Quantitatif Estimatif (DQE)
7. La fiche de renseignements
8. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) n° 2019 190123 0000 dont l'original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi
9. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses 4 annexes n° 2019 190123 0000 dont l'original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.
10. DC1 pré-rempli
11. DC2 pré-rempli avec en dernière page le récapitulatif des pièces à fournir
12. Fiche création fournisseur

**Section XII - Modalités de remise des candidatures et des offres**

**Pour les procédures lancées à compter du 1er octobre 2018, les communications et échanges d'informations qui auront lieu au cours d'une procédure pour les marchés dont la valeur du besoin estimé est supérieure à 25.000 euros HT, doivent être réalisés par voie électronique**

**Contenu de l'enveloppe :**

**1. Pièces de candidature à produire :**

*a. Situation juridique*

Le formulaire DC1 dûment complété

et

- Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés concernant les interdictions de soumissionner

- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Une déclaration sur l'honneur relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Loi n°2014-873 du 4 août 2014)
- Une preuve d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil,

**b. Capacité économique et financière**

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (**Formulaire DC2 paragraphe F1**) ;

**c. Références professionnelles et capacité technique :**

- Une présentation d'une **liste des principales références effectués au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, appuyée d'attestations de bonnes exécutions (**à fournir en annexe du DC2**)

- Une déclaration indiquant **les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement (**à fournir en annexe du DC2**)

- Une déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (**à fournir en annexe du DC2**)

**2. Pièces de l'offre à produire : (afin d'éviter tout retard sur la notification du présent marché public, les candidats sont invités à signer les documents relatifs à leur offre avant de la déposer).**

- o L'**Acte d'Engagement**: il doit être complété par la personne habilitée à engager l'entreprise candidate. **Les candidats sont invités à porter une attention toute particulière lors de l'établissement de l'acte d'engagement : ils utiliseront l'imprimé joint à l'exclusion de tout autre.**

- o Les **annexes financières** complétées et datées et signée pour le BPU et le DPGF. **Les DQE devront reporter les tarifs indiqués au BPU. En cas d'erreur de la part du candidat, il sera corrigé par l'université.**

- o Les **catalogues fabricants** mentionnés au BPU
- o Un **relevé d'identité bancaire**, postal ou de caisse d'épargne ;
- o La **fiche de renseignements** complétée;
- o Un **mémoire technique** comprenant :

Les fiches techniques des différents équipements proposés

Une présentation des outils de supervision et du contrôleur virtualiser

Les délais de livraison et les délais de remise de devis

Une présentation de l'entreprise avec le descriptif des actions menée dans les domaines environnementaux et sociaux

Une description des actions menées par la société dans les domaines environnementaux et sociaux

Tout autre renseignement que le candidat souhaite voir portés à la connaissance de l'Université

**Sous-traitance :**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (**Imprimé DC4 disponible** sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;

- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature

Lors de la phase de dépouillement des offres, l'Université se réserve la possibilité de demander tout renseignement complémentaire lui permettant d'éclairer son analyse.

### **Transmission des plis :**

Les candidats devront remettre leur candidature et leur offre, par Internet, **en répondant à la consultation sur le profil acheteur de l'Université** sur la plate-forme de dématérialisation « **PLACE** », la **Plate-forme des Achats de l'Etat**.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Afin de vous aider à utiliser les services de la plate-forme " PLACE ", n'hésitez pas à contacter son service Support Clients par téléphone au 01 76 64 74 07.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une remise dématérialisée le dernier jour est à proscrire. Par exemple le support client, si vous en avez besoin suite à une difficulté, peut être occupé par d'autres sociétés.**

Les réponses remises doivent contenir la totalité des pièces mentionnées dans le présent règlement de la consultation. Le candidat présente les pièces de son dossier de réponse dans le (ou les) espace(s) dématérialisé(s) approprié(s).

**Pour ne pas vous porter tort, ne pas oublier de numéroter les fichiers remis de façon logique pour la clarté de votre offre (de 01 à 99)**

### **Format des documents**

Le pouvoir adjudicateur recommande par ailleurs aux candidats de recourir aux extensions suivantes pour les fichiers composants chaque dossier : **de préférence en .PDF** ou à défaut en **.DOC, .RTF, .XLS, .CSV, .ZIP, .JPEG, .GIF, .HTM, .DWG, .DNG**

### **Rappel :**

La signature d'un fichier zip n'est pas suffisante si les documents relatifs au marché public dématérialisé qu'il contient ne sont pas, eux aussi, signés électroniquement. Voir la fiche la documentation du Ministère des finances : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation-commande-publique>

### **Signature électronique**

Elle doit être conforme à l'Arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

NB: une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

### **Copie de sauvegarde**

**La copie de sauvegarde ne se substitue pas à la remise de l'offre sur la plateforme de dématérialisation.**

Les candidats peuvent adresser au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur un support physique électronique (clef USB, CD, DVD), dans les délais impartis de remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : «copie de sauvegarde» – ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité (recommandé avec accusé de réception, courrier express) ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Université Paul-Valéry Montpellier 3  
Service Achats Publics – Bureau 207.  
Bât. Administration « LES GUILHEM » - Route de MENDE  
34199 Montpellier cedex 5

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique et en cas de remise d'une copie de sauvegarde, la personne publique procèdera à l'ouverture de cette copie de sauvegarde.

### **Virus**

Tout fichier informatique transmis par les candidats devra être exempt d'un quelconque virus informatique. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **Section XIII - Renseignements complémentaires (le cas échéant) :**

### **1. Modifications de détail au dossier de consultation :**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard **10** jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2. Questions des entreprises :**

Les candidats ont la possibilité d'obtenir tout renseignement technique ou administratif complémentaire durant la phase de consultation. **Toute demande de précisions doit être faite par le biais de la plateforme de dématérialisation « PLACE » :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Afin de vous aider à utiliser les services de la plate-forme, n'hésitez pas à contacter son service Assistance par téléphone au 01 76 64 74 07.

Les demandes doivent parvenir au plus tard 10 jours ouvrés avant la remise des offres. Une réponse sera alors transmise à l'ensemble des entreprises ayant retiré le marché au plus tard 6 jours ouvrés avant la date de remise des offres. (article 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Lors de la phase de dépouillement des offres, l'Université se réserve la possibilité de demander tout renseignement complémentaire lui permettant d'éclairer son analyse à l'aide des formulaires OUV6 et OUV7.

### **Adresses complémentaires**

Nom de l'organisme : **Université Paul – Valéry Montpellier 3**  
Correspondant : **Service Achats Publics**  
Adresse : **Adm. 207- Bât. Administration « Les GUILHEM » - Route de MENDE**  
Code postal : **34199**  
Ville : **Montpellier Cedex 5**  
Téléphone : **+33 (0)4 67 14 55 09**  
Adresse de courrier électronique (courriel) : [service.achats@univ-montp3.fr](mailto:service.achats@univ-montp3.fr)  
Adresse Internet (U.R.L.) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>